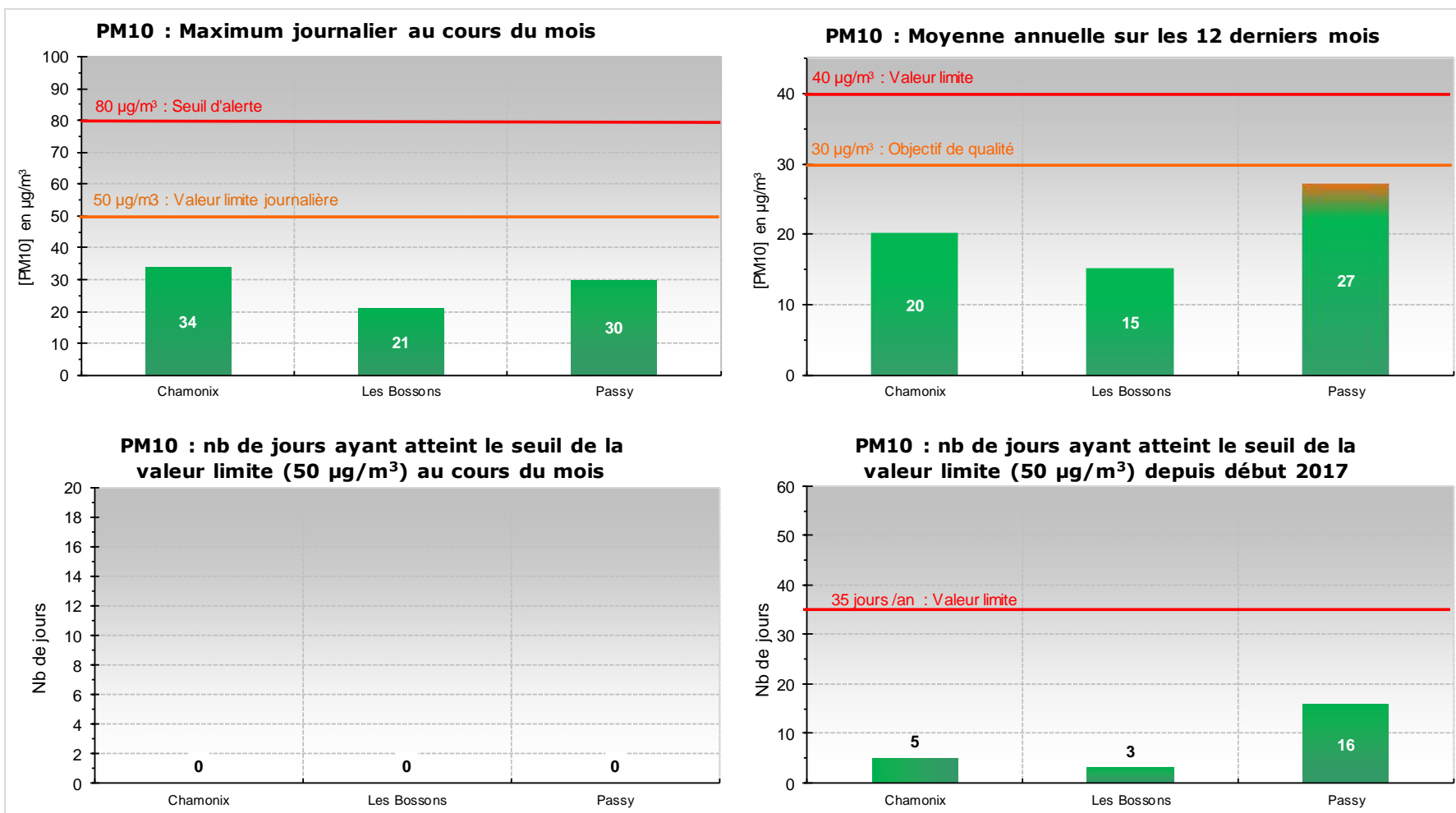
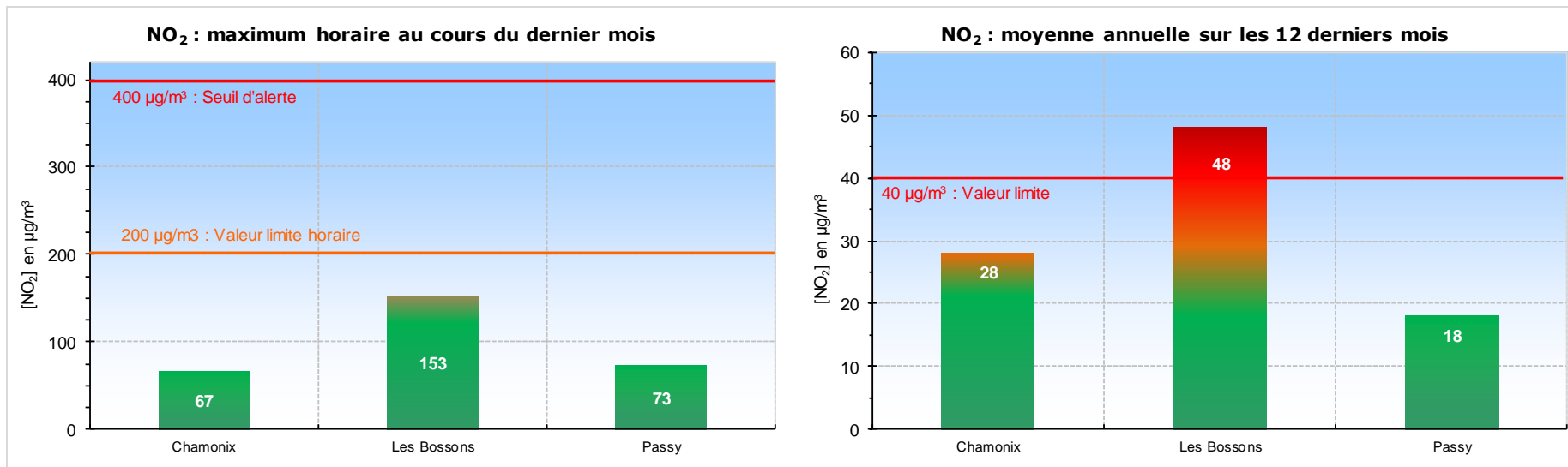


Bilan de la qualité de l'air en Pays du Mont-Blanc

Particules en suspension (PM₁₀)



Dioxyde d'azote (NO₂)



Ce mois d'avril était plutôt chaud et ensoleillé sauf la dernière semaine qui fut véritablement hivernale. Les conditions étaient donc globalement favorables à la formation de l'ozone. Dans la vallée de l'Arve, la qualité de l'air était bonne 97% du temps. Sur la vallée de Chamonix, la qualité de l'air était moyenne 80% du temps et c'est l'ozone qui en était responsable. Les teneurs en ozone plus importantes mesurées dans la vallée de Chamonix étaient, en partie, dues à des apports d'ozone d'altitude.

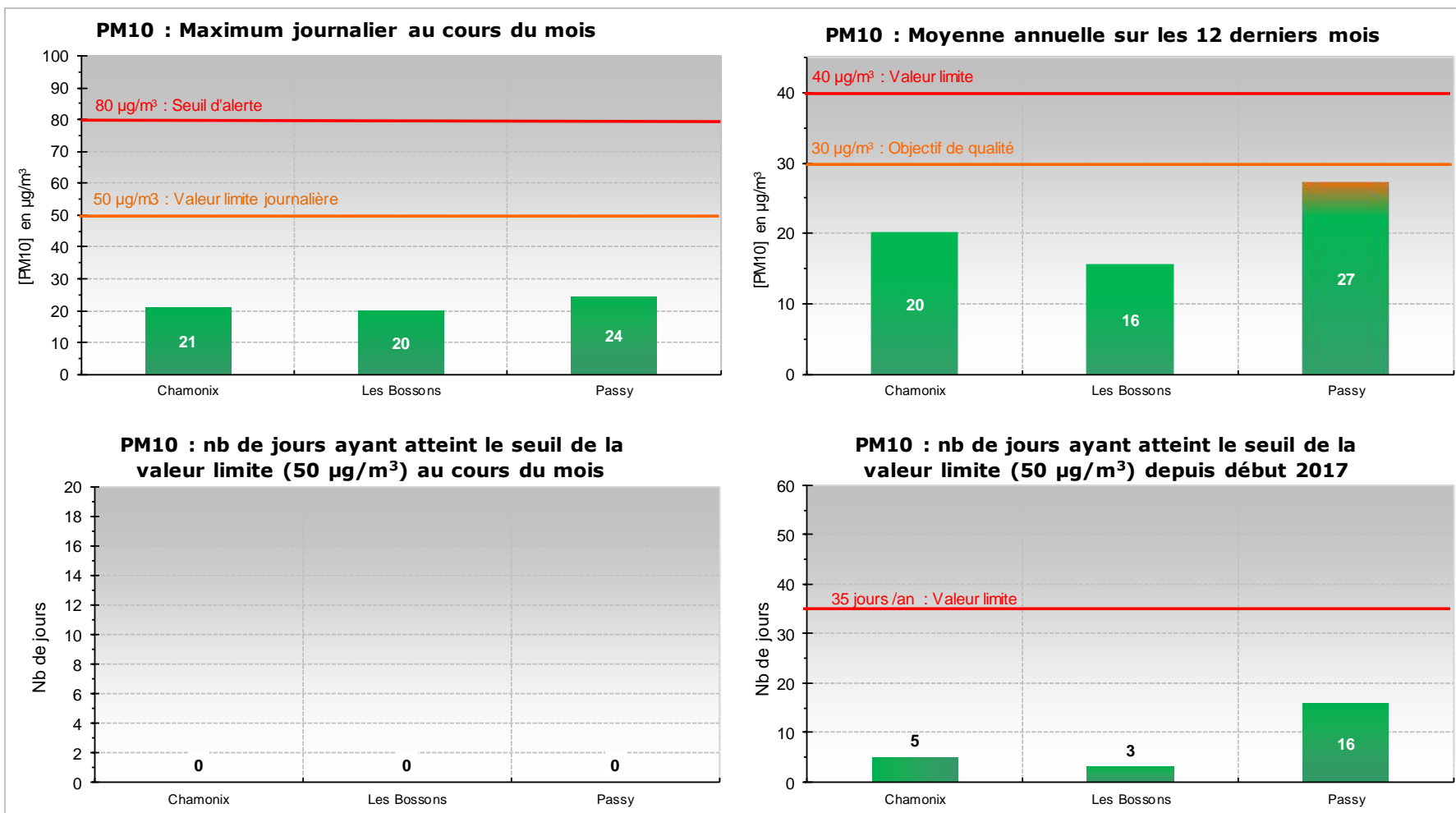
Pour les particules fines : Par rapport au mois de mars, la situation est globalement stable. En effet, on constate que les maximums journaliers n'ont pas ou peu évolué et que aucun dépassement de la valeur limite journalière (50 µg/m³) n'a été enregistré.

Depuis le début de l'année 2017, pas de changement, la basse vallée reste la plus touchée avec 16 jours de dépassements de la valeur 50 µg/m³ pour les particules PM₁₀ (la norme, appelée « valeur limite », tolère 35 jours de dépassement de cette valeur par an). Toujours depuis le début de l'année, 5 jours sont dénombrés sur le site de Chamonix et 3 sur le site des Bossons en proximité automobile.

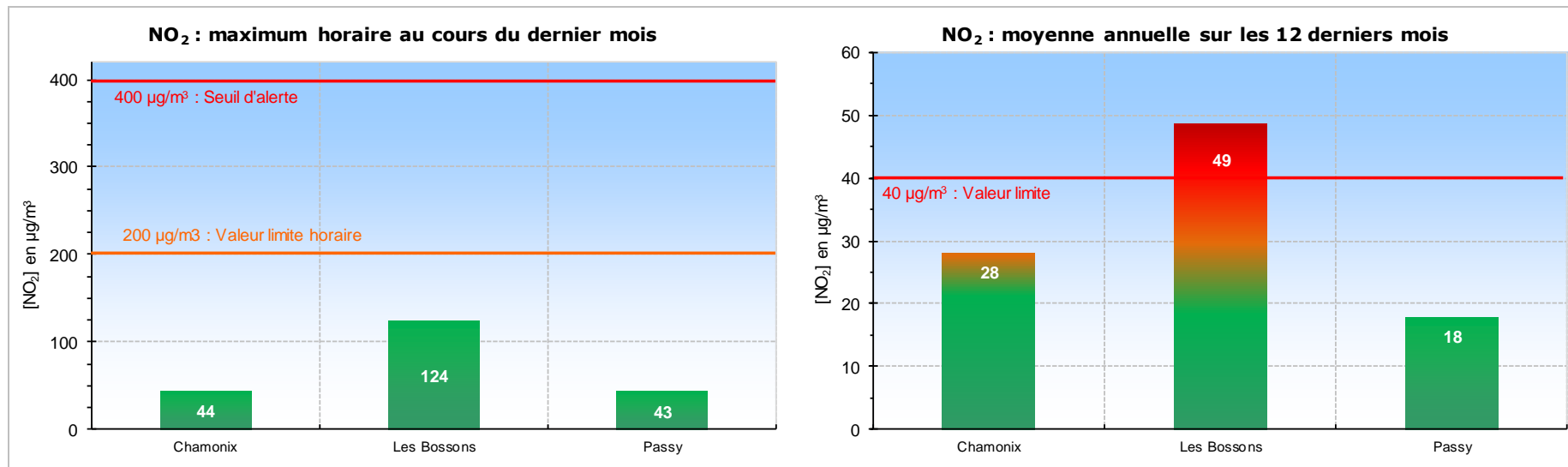
Pour le dioxyde d'azote : Par rapport au mois dernier, les maximums horaires enregistrés sont encore en nette baisse sur les sites de surveillance de Chamonix et des Bossons et en très légère hausse sur celui de Passy. Aucun dépassement de la limite horaire n'a été observée (200 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 18 fois par an), même sur le site de proximité automobile des Bossons, qui est toujours le site le plus exposé, avec des niveaux moyens dépassant tout de même la valeur limite annuelle (40 µg/m³ en moyenne sur l'année).

Bilan de la qualité de l'air en Pays du Mont-Blanc

Particules en suspension (PM₁₀)



Dioxyde d'azote (NO₂)



Le mois de mai fut globalement chaud, ensoleillé et plutôt sec. Les conditions étaient donc, dans l'ensemble, favorables à la formation de l'ozone. Dans la vallée de l'Arve, la qualité de l'air était bonne 45% du temps, moyenne 48% du temps et médiocre 7% du temps. Sur la vallée de Chamonix, la qualité de l'air était bonne 35% du temps, moyenne 55% du temps et médiocre 10% du temps. Sur cette période, l'ozone était le polluant majoritaire de la qualité de l'air 100% du temps.

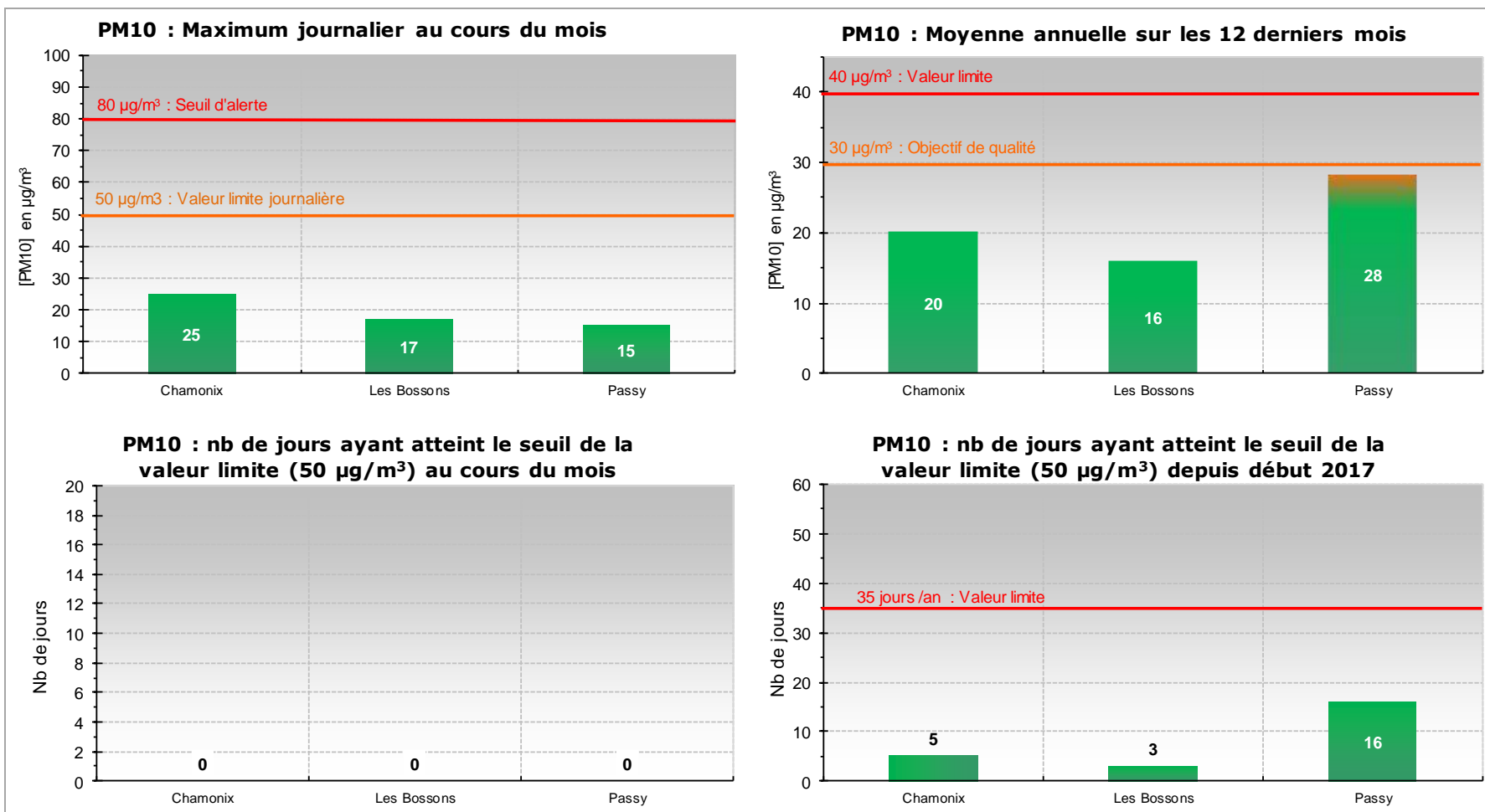
Pour les particules fines : Par rapport au mois d'avril, la situation est globalement positive. On constate en effet, que les maximums journaliers ont évolué à la baisse et que aucun dépassement de la valeur limite journalière (50 µg/m³) n'a été enregistré.

Donc, pas de changement depuis le début de l'année 2017, la basse vallée reste la plus touchée avec 16 jours de dépassements de la valeur 50 µg/m³ pour les particules PM₁₀ (la norme, appelée « valeur limite », tolère 35 jours de dépassement de cette valeur par an). Toujours depuis le début de l'année, 5 jours sont dénombrés sur le site de Chamonix et 3 sur le site des Bossons en proximité automobile.

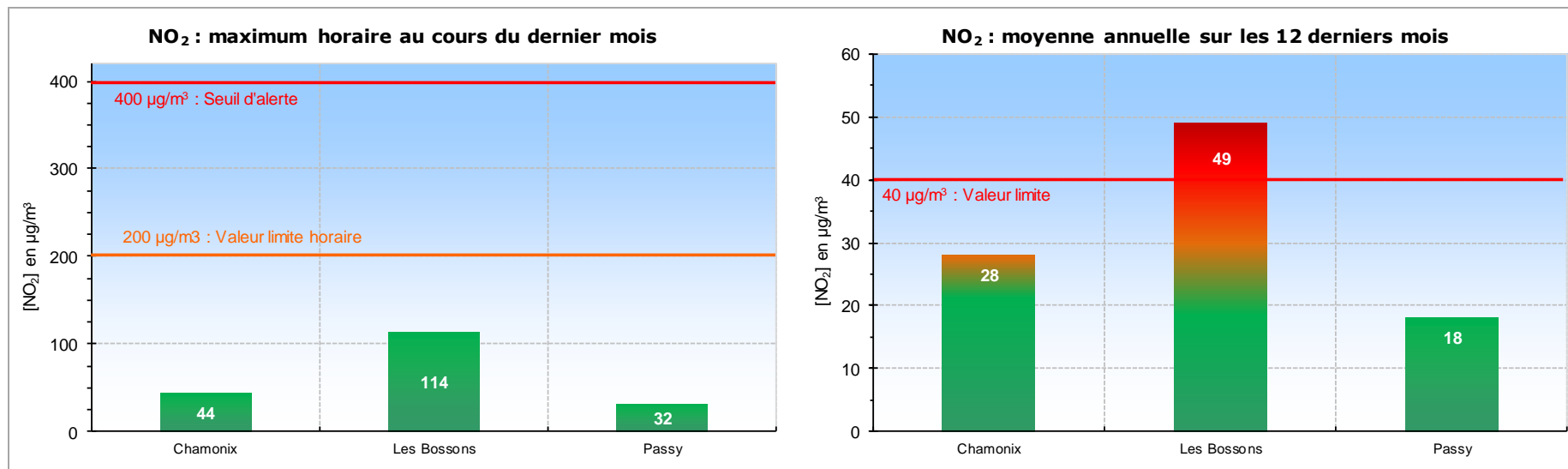
Pour le dioxyde d'azote : Par rapport au mois dernier, les maximums horaires mesurés sont encore en nette diminution sur les 3 sites de surveillance. Aucun dépassement de la limite horaire n'a été observée (200 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 18 fois par an), même sur le site de proximité automobile des Bossons, qui reste cependant le site le plus exposé, avec des niveaux moyens dépassant toujours la valeur limite annuelle (40 µg/m³ en moyenne sur l'année).

Bilan de la qualité de l'air en Pays du Mont-Blanc

Particules en suspension (PM₁₀)



Dioxyde d'azote (NO₂)



Ce mois de juin, bien ensoleillé, a été marqué par des températures élevées, notamment du 18 au 22 où la France a connu une vague de chaleur remarquable par sa précocité et son intensité. Les précipitations, géographiquement contrastées, ont été le plus souvent orageuses et localement violentes. Dans la vallée de l'Arve, la qualité de l'air était bonne 30% du temps, moyenne 53% du temps et médiocre 17% du temps. Sur la vallée de Chamonix, la qualité de l'air était bonne 40% du temps, moyenne 40% du temps et médiocre 20% du temps. Sur cette période, l'ozone était le polluant majoritaire de la qualité de l'air 100% du temps.

Pour les particules fines : Par rapport au mois de mai, la situation est globalement stable. On constate en effet, que les maximums journaliers ont peu évolués et aucun dépassement de la valeur limite journalière (50 µg/m³) n'a été enregistré.

Donc, pas de changement depuis le début de l'année 2017, la basse vallée reste la plus touchée avec 16 jours de dépassements de la valeur 50 µg/m³ pour les particules PM₁₀ (la norme, appelée « valeur limite », tolère 35 jours de dépassement de cette valeur par an). Toujours depuis le début de l'année, 5 jours sont dénombrés sur le site urbain de Chamonix et 3 sur le site des Bossons en proximité automobile.

Pour le dioxyde d'azote : Par rapport au mois dernier, les maximums horaires mesurés ont peu évolués sur les 3 sites de surveillance. Aucun dépassement de la limite horaire n'a été observée (200 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 18 fois par an), même sur le site de proximité automobile des Bossons, qui reste cependant le site le plus exposé, avec des niveaux moyens dépassant toujours la valeur limite annuelle (40 µg/m³ en moyenne sur l'année).